

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 NOVEMBRE 2019

\* \* \* \* \*

Convocation du Conseil : 04 Novembre 2019

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 11 Novembre 2019 à 09 Heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

**ORDRE DU JOUR** : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 Octobre 2019 - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ *Transfert des compétences Eau/Assainissement/Eaux Pluviales Urbaines* :- *Transfert des excédents budgétaires* - Budget Principal - Eau/Assainissement : ♦ *Décisions modificatives* ♦ *Admission de créances en non-valeur* ♦ *Tarifs de l'Eau 2020* - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

**PRESENTS** : MM. BRUNAUD, GASNET, DEVOS, CHATEAU, Mme DROUILLARD, MM. CHANUDET, PETIT, ISOLA, GOUNY, REINHARDT, SCHWEYER.

**EXCUSES** : Mme AUDOUX, M. GONZALEZ.

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2019

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : SECURITE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Mr le Maire rappelle la dégradation des plafonds et de l'isolation dans les pièces de l'école. Il communique le devis de l'Entreprise ISOPLATRE susceptible d'effectuer les travaux nécessaires et maintenant indispensables.

Ces travaux sont éligibles au titre de la DETR au taux maximum de 70 % de l'aide de l'Etat et éventuellement aux aides prévues dans le cadre des économies d'énergie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DEMANDE** l'inscription de cette opération au Budget Primitif 2020

**SOLLICITE** l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et la participation du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) pour ce programme de travaux

**VALIDE** le plan de financement suivant :

Coût estimé total	Soit	€ H.T	<b>A ce jour, devis</b>
		€ TTC	<b>non parvenu</b>
DETR (70%)			
FCTVA			
Autofinancement			

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :  
TRANSFERT DES COMPETENCES EAU/ASSAINISSEMENT/EAUX  
PLUVIALES URBAINES**

Mr le Maire présente au Conseil les projets de délibérations qui sont à prendre dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, à savoir :

- Dissolution du budget annexe
- Approbation des avenants de transfert des contrats
- Transfert des résultats du Compte Administratif

Mr le Maire indique au Conseil qu'il a été convenu, compte tenu des enjeux techniques et financiers, que la gestion de l'assainissement collectif du Lotissement, resterait dans ce budget annexe jusqu'à sa clôture.

Par ailleurs, Gérard GASNET fait le compte rendu des décisions prises en bureau communautaire, en matière de tarification en 2020, fréquence de facturation, poste de chef de service et reversement des excédents.

Concernant ce dernier point, le Conseil donne un avis favorable sous réserve d'une part, de l'engagement de la Communauté d'Agglomération à effectuer les investissements prévus sur la période 2020/2024 et que d'autre part le FCTVA à récupérer revienne bien au budget principal de la commune.

Compte tenu des incertitudes liées au caractère obligatoire de ce transfert de compétence, le Conseil Municipal décide de surseoir au vote des délibérations qui seront revues le 02 Décembre.

**BUDGET PRINCIPAL - EAU/ASSAINISSEMENT :  
DECISIONS MODIFICATIVES**

**◆ Décision Modificative N° 2 : BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les propositions suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- ⇒ Compte 022 : « Dépenses Imprévues » : - 3 310 €
- ⇒ Compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » : + 3 310 €

Réparti de la façon suivante :

- CCAS :	+ 1 000 €
- Foyer Rural :	+ 1 120 €
- Canitrail 23 :	+ 480 €
- Rallye Val de Creuse :	+ 80 €
- Archers Val de Creuse :	+ 80 €
- Vidolaï :	+ 400 €
- L'Ecole des Diablotins :	+ 150 €

◆ **Décision Modificative N° 1 : BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les propositions suivantes :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

⇒ Compte 022 « Dépenses Imprévues » :	- 3 000 €
⇒ Compte 678 « Autres charges exceptionnelles » :	- 17 320 €
⇒ Compte 605 « Achats d'eau » :	+ 2 900 €
⇒ Compte 61523 « Réseaux » :	+ 16 500 €
⇒ Compte 6541 « Créances admises en non-valeur » :	+ 20 €
⇒ Compte 6811 « Dotations aux amortissements » :	+ 900 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

⇒ Compte 28158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » :	+ 900 €
⇒ Compte 2315 « Installations, matériel et outillage techniques » :	+ 900 €

**ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR**

Afin de purger des créances désormais irrécouvrables compte tenu de leur très faible montant, Mr le Maire propose au Conseil de passer en non-valeur, 4 dossiers en suspens pour un total de 11.13 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable

**TARIF DE L'EAU 2020**

Dans l'attente de la décision à prendre le 21 Novembre par le SIAEP de la Saunière en matière de tarification sur laquelle nous nous alignons d'une part et des décisions prises par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret avec le transfert de compétences,

Le Conseil Municipal repousse la prise de décision au 02 Décembre prochain.

**SUIVI DES DOSSIERS**

♦ **Semaine Glénic'Arts**

Michel DEVOS et Christine DROUILLARD font un compte rendu de cette semaine qui a vu plus de 500 personnes visiter l'exposition et/ou participer aux concerts et à la soirée conte. Les visiteurs et les artistes ont particulièrement appréciés l'accueil et l'organisation.

Mr le Maire propose au Conseil qui l'accepte de répartir le budget non utilisé entre les associations participantes en fonction de leur présence sur le site. Ce sont ainsi 2 160 € de subvention exceptionnelle qui sont répartis (Cf DM n°2).

♦ **Ecole**

David CHATEAU fait le compte rendu du Conseil d'Ecole du 04 Novembre dernier (effectifs, situation financière des coopératives scolaires, ...). Le spectacle de Noël aura lieu le 14 Décembre après-midi avec une activité nouvelle et ludique. A cet effet, l'association « Les Diablotins » sollicite une subvention exceptionnelle de 150 € à chaque commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande (cf DM n°2).

♦ **Eglise**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du Service du Patrimoine est venu constater les dégradations d'une des fresques. Il prendra contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour évaluer les travaux à mettre en œuvre et nous tiendra informés.

♦ **Produits Fiscaux**

Mr le Maire explique au Conseil Municipal le système de compensation prévu pour la suppression de la Taxe d'Habitation.

**AFFAIRES DIVERSES**

♦ David CHATEAU - informe le Conseil sur l'attribution du marché de l'électricité au groupe EDF à la place d'Engie.

- rappelle au Conseil l'adhésion possible au groupement de commande piloté par le SDEC pour l'achat de véhicule électrique. Le Conseil décide de ne pas donner suite.

♦ Gérard GASNET précise qu'il va rencontrer EVOLIS 23 pour que ce prestataire dépose une demande de DETR sur les travaux de voirie 2020.

♦ Michel DEVOS fait le point sur l'avancement du dernier bulletin municipal de la mandature. Un éclairage sera mis sur les gros investissements réalisés sur cette période.

♦ Georges GOUNY fait le compte rendu de la dernière réunion de la Commission Tourisme à la Communauté d'Agglomération, en particulier le bilan de la saison et les actions menées dans le cadre de la politique d'accueil.

♦ Mr le Maire rappelle quelques dates :

- Le 22 Novembre : Soirée débat avec le sénateur LOZACH

- Le 30 Novembre : Assemblée Générale du Territoire

- - Messe de la St Hubert

- Le 02 Décembre : Réunion du Conseil Municipal à 18 H 30

Le Maire,

Les Conseillers,